

APPEL À PROJETS 2023 DE L'ASSOCIATION FRAGILE X FRANCE

Fragile X France, association nationale du syndrome X Fragile et des maladies associées à la prémutation, a été créée en 1990. Elle poursuit depuis plus de 30 ans de nombreux objectifs : soutenir les familles, informer les professionnels, sensibiliser le grand public, intervenir auprès des pouvoirs publics et promouvoir la recherche.

Fragile X France financera en 2023 **un projet de recherche en lien avec le syndrome X Fragile et les pathologies associées à la prémutation**, pour un **montant maximal de 30 000 €**. L'objectif de ce financement est d'aider un jeune chercheur à finaliser un travail de thèse ou à initier un séjour postdoctoral, en recherche fondamentale, translationnelle ou clinique, quelle que soit la discipline dans laquelle il exerce.

Le porteur du projet doit relever d'un organisme de recherche. Seuls les candidats sans poste académique permanent effectif seront éligibles. La subvention allouée par l'Association pourra couvrir tous les coûts directement liés au projet de recherche :

- Frais de salaire du candidat
- Équipement/ressources tels que bases de données, frais d'enquête, consommables, activités académiques telles que travail de terrain
- Activités de sensibilisation au-delà du public universitaire, telles que des articles dans les médias, des conférences destinées à un large public.
- Autres coûts directement liés au projet de recherche

Les dépenses couvertes par la subvention devront être engagées sous deux ans faute de quoi la part non engagée de la subvention sera annulée. À l'issue de cette période, les lauréats seront invités à présenter leur projet et leurs résultats lors du week-end familial annuel de l'Association Fragile X France.

Les candidats devront soumettre à l'Association Fragile X France un projet rédigé en français ou en anglais (Police Calibri 11, interligne 1,5) contenant :

- un CV du porteur principal explicitant son expertise en lien avec le projet déposé (**1 page maximum**),
- un courrier de soutien argumenté du service clinique ou du laboratoire de recherche de rattachement,
- un résumé du projet non-confidentiel et vulgarisé à destination du grand public (**15 lignes maximum, en français**) et 5 mots-clés,
- une présentation synthétique du projet décrivant le but et l'intérêt de l'étude, les approches expérimentales qui seront mises en œuvre, le contexte dans lequel sera réalisé le projet (institution, équipe ...) et les actions de valorisation envisagées (**5 pages maximum**),
- une description et justification du budget, réparti par grandes étapes, et précisant les co-financements obtenus et/ou demandé s'il y en a (**1 page maximum**),
- la preuve du rattachement, durant toute la durée du projet soumis, à l'équipe de recherche (copie du contrat de travail).

La sélection par l'association se déroulera sur la base des évaluations rendues par son Conseil Scientifique, lequel est présidé par le Professeur Vincent des Portes (Neuropédiatre, Lyon)

Une convention sera établie entre l'organisme de gestion du programme de recherche (employeur du porteur principal) et l'Association. L'organisme gestionnaire ne pourra pas prélever de frais de gestion sur le montant accordé.

Les lettres d'intention devront être reçues au plus tard le 1^{er} février 2023 à 12h00
à l'adresse suivante : contact@xfra.org

Association **FRAGILE X France** – 33 Rue Saint Jean de Dieu, 69007 Lyon
Tél : 06 25 45 64 96 – E-mail : contact@xfra.org – Site : www.xfra.org